

**CA14 08 0192**

Séance spéciale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Comité située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le lundi 24 mars 2014, à 8 heures, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

À 8 h 05, la séance est ajournée en conformité avec l'article 326 de la Loi sur les cités et villes.

À 8 h 15, reprise de la séance spéciale du Conseil d'arrondissement du lundi 24 mars 2014 ajournée à 8 h 05.

---

**CA14 08 0193**

Soumis l'ordre du jour de la séance spéciale du 23 mars 2014.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 24 mars 2014.

ADOPTÉ.

---

**CA14 08 0194**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1146489003 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine pour un an, renouvelable deux ans - Demande de soumissions 14-13419.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires, les prix soumis et les notes finales obtenues par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT	NOTE
<b>Groupe de Sécurité Garda Senc.</b>	<b>929 273,68 \$ (corrigé)</b>	<b>89,1</b>
Trimax Sécurité inc.	875 541,22 \$	85,3

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Groupe de Sécurité Garda Senc.** le contrat pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine pour un an, renouvelable deux ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 4 mars 2014, totalisant la somme de 929 273,68 \$, sous la supervision de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA : 1146489003 : 838 231,12 \$) :

2430.0010000.304763.02801.54590.014448.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

*Le 24 mars 2014*

**CA14 08 0195**

**Période de questions du public**

Aucune question n'a été posée.

---

**CA14 08 0196**

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;  
Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:  
De lever la séance à 8 h 25.  
ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---